



Direction Générale LCL
Madame Véronique GOUTELLE
Immeuble Rhône
10, place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Lettre ouverte

Réf. : MT/GS/20-025
Objet : « prime covid »

Villejuif, le 3 juillet 2020

Bonjour Madame la Présidente,

Lors de la séance plénière du CSEC du 24 juin dernier, une « information sur la prime spécifique covid » a été mise à l'ordre du jour. Vous avez annoncé la décision de LCL, prise en concertation avec le Groupe, de ne pas recourir à la PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) pourtant avantageuse fiscalement, sans pour autant faire une présentation claire et précise de ce que la Direction envisageait comme « prime covid ».

Vous avez précisé que le temps de présence sur site serait un critère, que le versement de cette prime aurait lieu fin juillet ou fin août en même temps que la RVP T2, qu'elle aurait peut-être deux niveaux. Cette « prime » concernerait le réseau Retail, POSC/OSCE et certains métiers des fonctions support.

En date du 2 juillet, les managers du réseau et les salariés ont été informés de manière plus précise (cf. « bagage EMP T2 2020 »). Cette prime serait « un complément de rémunération » de 300€ à la main du manager et concernerait uniquement les salariés présents au moins 15 jours entre mi-mars et mi-mai !

La CFDT souhaite vous alerter sur les interrogations et la déception que nous partageons d'ores et déjà les salariés dont les managers du réseau.

Par ailleurs, aucune information sur l'octroi de ce « complément de rémunération » ne semble avoir été donnée aux salariés hors réseau Retail. Pour la CFDT, la « prime » telle qu'annoncée n'est pas à la hauteur de l'investissement sur site et en télétravail de vos salariés pendant cette crise. La CFDT, depuis des semaines vous a demandé une négociation sur une prime covid et sur la RVP afin de revoir les objectifs forcément inatteignables en cette période dégradée.

La CFDT vous demande par conséquent de respecter votre engagement pris dans l'accord sur les congés du 15 avril dernier et d'ouvrir rapidement une négociation sur les sujets de rémunération de vos salariés.

Dans l'attente de votre prompt réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Gérard STOFFEL
DSN CFDT LCL

DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Rhin – 39, avenue de Paris 94 800 VILLEJUIF
Tél : 01.42.95.11.80 BC 500-02
Site : www.cfdt-lcl.org